



## Règlements généraux et réservations

### Grand rassemblement des Premières nations Location de chapiteau et d'espace (vente d'articles)

#### Le GRPN s'engage à :

- ✓ Offrir un (1) emplacement pour la location de chapiteaux pour la vente d'articles ou d'information, selon le cas, par artisans ou demandeur;
- ✓ Offrir des emplacements avec une prise électrique et un éclairage en soirée;
- ✓ Délivrer un permis de vente pour la durée du GRPN 2017;
- ✓ Fournir deux (2) chaises et deux(2) tables par espace locatif.

#### Coût de location :

##### Membres des Pekuakamiulnuatsh :

- Chapiteau 10'x10' ..... 125 \$
- Espace sur le site, 10'x10' ..... 125 \$
- Chapiteau 10 x 20' ..... 350 \$

##### Membres d'une autre communauté

- Chapiteau, 10'x10' ..... 250 \$
- Espace sur le site, 10'x10' ..... 250 \$
- Chapiteau 10 x 20' ..... 500 \$

### Règlements de réservation

- La période d'inscription est **du 24 mai 2017 au 22 juin 2017 à 12h**
- Date limite de paiement : **29 juin 2017 à 12h**

#### Les modalités de paiement :

À la réception de votre formulaire, une facture vous sera émise et celle-ci devra être payé par :

##### Argent comptant :

- ✓ payable directement à l'adjointe administrative de la direction Patrimoine et culture.

##### Chèque :

- ✓ au nom de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*

##### 1) Par la poste :

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan  
a/s Direction Patrimoine et Culture  
1671, rue Ouatshouan  
Mashteuiatsh (Québec) G0W2H0

##### 2) Déposer le chèque en personne à l'adjointe administrative du secteur Patrimoine et Culture

**À NOTER qu'il n'y aura aucun remboursement.**



## Règlements généraux et réservations

Règlements généraux	
1	Le paiement complet doit être effectué avant le 29 juin 2017 à 12 h.
2	La vente de nourriture sans cuisson sur place est autorisée.
3	L'utilisation de génératrice est interdite.
4	Il est interdit de dormir sur le site du GRPN.
5	À la réception de votre paiement, un numéro vous sera transmis. Ce numéro sert à identification lors de votre arrivée.
6	L'attribution des emplacements se fera par tirage au sort et le locateur doit accepter le lieu d'attribution. Le tirage au sort s'effectue en guise d'égalité pour tous.
7	L'accueil se fait le vendredi 14 juillet 2017 entre 10 h et 15 h au site Uashassihstsh
8	Le locateur s'engage à ouvrir son espace au public selon les heures prévues dans la programmation.
9	Aucune boisson et/ ou drogue ne sera toléré sur le site sous peine d'expulsion immédiate
10	Les animaux sont interdits sur le site.
11	Les VTT, les autos, les roulotte et les motorisés ne sont pas permis sur le site.
12	L'installation et le transport des marchandises sont la responsabilité du locateur d'espace.
13	Le GRPN est un événement écoresponsable, les locateurs sont appelés à faire leur part pour l'environnement. Aucun sac ou contenant de plastiques n'est permis.
14	<b>Démantèlement de l'espace :</b> Le locateur doit laisser son espace propre à son départ. Le locateur doit laisser sur place les équipements appartenant à l'organisation. Le démantèlement se fait le dimanche 16 juillet 2017 avant 20 h. Le transport du matériel pourra s'effectuer par la sortie derrière la scène.
15	<b>Tout manquement à l'un ou l'autre de ces règlements sera sujet à analyse par les organisateurs du GRPN et passible d'expulsion, et révocation du permis de vente, sans remboursement ni préavis.</b>

Pour informations supplémentaire, veuillez communiquer avec madame Carina Dominique, coordonnatrice du GRPN au 418-275-5386, poste 404 ou via courriel au [grpn@mashteuiatsh.ca](mailto:grpn@mashteuiatsh.ca)